



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 décembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
dominicaine (2023-2027)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République dominicaine (2023 2027)	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le présent document de programme de pays découle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 pour la République dominicaine et se fonde sur des consultations approfondies avec les acteurs publics et privés, la société civile, le monde universitaire les organismes des Nations Unies et la communauté internationale afin de préserver le lien avec les priorités nationales et locales.

2. Au cours de la décennie qui a précédé la pandémie, la République dominicaine avait l'un des taux de croissance les plus rapides de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et était classée parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Son indice de développement humain (IDH) élevé de 0,767 la place 80^e sur 191 pays. En 2021, elle figurait parmi les 10 économies les plus dynamiques au monde, avec une croissance de 12,3 %, et était l'un des six pays d'Amérique latine et des Caraïbes à avoir retrouvé les niveaux de produit intérieur brut (PIB) antérieurs à la pandémie¹.

3. L'amélioration des inégalités de distribution des revenus aux niveaux national, rural et urbain s'est traduite par la baisse de l'indice de Gini, qui est passé de 0,433 en 2016 à 0,393 en 2021. L'engagement national en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) a été conforté dans deux examens nationaux volontaires : la stratégie nationale de développement (END-2030) et le plan national pluriannuel du secteur public pour 2021-2024. L'examen national volontaire de 2021 a fait état d'un taux de conformité de la planification nationale avec les ODD s'élevant à 91 %.

4. Le programme de réforme global du Gouvernement vise à renforcer la sécurité et la protection sociales, à améliorer l'administration publique, la gouvernance et la transparence, à garantir l'indépendance de la magistrature et à favoriser la sécurité des citoyens, l'éducation et la transition numérique. Si des réglementations et des politiques publiques pertinentes ont été adoptées, leur mise en œuvre s'est révélée difficile en raison de la capacité d'intervention limitée des institutions et d'un volume de données insuffisant pour permettre une prise de décision fondée sur des données probantes. Les capacités limitées de planification, de gestion et de financement au niveau local entravent le développement territorial, en particulier dans les régions frontalières où l'accès aux services présente des lacunes persistantes.

5. Malgré des progrès récents et la reprise rapide après la pandémie, les inégalités persistantes et l'insécurité entravent le passage vers une société durable, équitable et productive et l'évolution vers une prospérité partagée, la réduction des écarts sociaux, le respect de l'environnement et la réduction de l'empreinte climatique. Les obstacles structurels existants contribuent à l'exclusion sociale, notamment en matière d'emploi, de protection sociale et d'accès aux services sociaux et à la justice.

6. La précarité du marché du travail formel et le taux élevé de l'emploi informel (58,1 % en 2021, selon la Banque centrale dominicaine) ne permettent pas à l'ensemble de la population de jouir effectivement de ses droits sociaux. Plus de 85,2 % de la force productive est constituée de microentreprises et de petites et moyennes entreprises². Ces dernières ont été contraintes par la pandémie à cesser, totalement ou partiellement, leurs activités et ont vu leur flux de trésorerie se réduire, ce qui illustre leur faible potentiel de diversification et leurs capacités numériques

¹ Données issues du Bilan commun de pays (BCP) des Nations Unies (projet) 2022 et des rapports annuels axés sur les résultats 2018-2021.

² Office national statistique (ONE).

limitées. La République dominicaine occupe la 93^e place sur 130 pays dans l'indice mondial de l'innovation.

7. En tant qu'économie ouverte, la République dominicaine est exposée à des chocs externes qui affectent le développement économique et social à court et moyen terme. En tant que petit État insulaire en développement (PEID), elle est vulnérable aux catastrophes et au changement climatique, comme en témoigne la fréquence des tempêtes tropicales et des ouragans. La perte continue de biodiversité, la dégradation des écosystèmes et les émissions de gaz à effet de serre (GES), dues à une consommation et à une production non durables, exacerbent la vulnérabilité aux risques systémiques. Cela expose à des vulnérabilités supplémentaires environ 1,6 million de personnes déjà touchées par la pauvreté multidimensionnelle, le manque de services sociaux et la fracture numérique.

8. La pandémie a exacerbé les difficultés. Entre 2019 et 2020, 41 % des ménages du décile le plus pauvre ont subi une perte de revenu six fois plus importante que le décile le plus riche. En 2021, l'inégalité était plus importante en zone urbaine (0,401) qu'en zone rurale (0,357). L'indice de développement humain ajusté aux inégalités a chuté de 19,4 %. L'indice d'inégalité de genre (0,429) est supérieur à la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes (0,381) et place le pays à la 7^e place dans la région.

9. Selon le Ministère de l'économie, de la planification et du développement (MEPyD), en 2021, la forte féminisation de la pauvreté se traduisait par un écart de pauvreté important entre les sexes (125,4 femmes pauvres pour 100 hommes), tandis que 3,4 % de femmes se trouvaient en situation d'extrême pauvreté et 25,8 % en situation de pauvreté générale. Le déficit de participation au marché du travail des femmes était de 24,2 % et leur taux de chômage déclaré était de 12 % (contre 3,9 % pour les hommes). Les femmes consacraient 31,2 heures supplémentaires par semaine aux soins et aux tâches ménagères. Seuls 23,4 % des membres du Parlement étaient des femmes.

10. Plus de 10 % de la population souffre d'un handicap et est confrontée à des obstacles dans la vie quotidienne, à l'exclusion de l'éducation, de l'emploi et de la participation sociale, et à un accès limité à la sécurité et à la protection sociales. Les populations les plus laissées pour compte (les personnes appartenant à la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes et queers (LGBTQI+), les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les personnes vivant avec le VIH, les personnes handicapées, les personnes privées de liberté, les travailleurs du secteur informel, les personnes dépendantes nécessitant des soins) sont plus exposées à la violence, à la discrimination structurelle et aux inégalités d'accès aux services fondamentaux³.

11. Avec le secteur privé, la communauté internationale et la société civile, le PNUD soutient le programme de réforme du Gouvernement en vue d'une transformation systémique du pays en une société plus productive, inclusive, durable et résiliente, capable de résister aux chocs externes et de protéger l'environnement tout en garantissant les droits de tous, en particulier ceux qui risquent d'être laissés pour compte. Le PNUD a soutenu la gestion des catastrophes, le relèvement rapide et la préparation en renforçant les capacités institutionnelles nationales et locales, les mécanismes de réponse et les protocoles.

12. Le PNUD, qui occupe une position unique en tant que socle analytique et opérationnel du système des Nations Unies, a mobilisé une expertise et des connaissances techniques mondiales pour soutenir le relèvement après la pandémie et accélérer la réalisation des ODD en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur

³ BCP 2022.

résident des Nations Unies (BCR) et des institutions comme le MEPyD. Avec plusieurs fonds, programmes et agences des Nations Unies, l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, le PNUD a fourni des résultats de recherche et des données, notamment des évaluations de l'impact socioéconomique et l'analyse des besoins de relèvement, pour le plan d'intervention stratégique COVID-19 des Nations Unies.

13. Le PNUD s'est associé au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et au Programme alimentaire mondial (PAM) pour développer une plateforme de protection sociale adaptative ; à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour piloter une politique nationale de soins, et à l'OIT pour mener une évaluation des emplois verts afin de poursuivre les travaux sur la « transition juste » et de favoriser une main-d'œuvre plus verte par le biais de la Promesse climatique.

14. Le PNUD a aidé le système de protection sociale à poursuivre et à étendre les programmes de sécurité sociale, empêchant ainsi des milliers de familles de tomber dans la pauvreté. Les programmes « In Motion » et « Inclusive Recovery » du PNUD et du Ministère de l'industrie, du commerce, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MICM) ont soutenu 7 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises par l'innovation, la transition numérique et la relance économique.

15. Le PNUD a joué un rôle déterminant dans : i) l'élaboration de la feuille de route pour une production et une consommation durables, intégrée dans le PNPSP 2021-2024 et adoptée par le secteur privé ; ii) la fourniture d'équipements médicaux essentiels à plus d'un million de personnes ; iii) l'élaboration d'une stratégie globale d'alignement du secteur privé sur les ODD ; iv) le soutien à plus de 4 000 initiatives d'agroforesterie familiale ; v) la fourniture de solutions énergétiques durables aux ménages ruraux isolés ; vi) le développement d'un portefeuille qui vise à rendre la chaîne de valeur touristique plus diversifiée, plus durable et plus inclusive à l'aide de la méthodologie « Problem Space » ; vii) la conservation de 6 470 hectares de forêt et la réduction de 43 % de la consommation nationale de substances appauvrissant la couche d'ozone.

16. Fort de la certification « or » qu'il détient au titre du label égalité des sexes, le bureau du PNUD a été à l'avant-garde des efforts nationaux visant à réduire l'inégalité des sexes dans les secteurs public et privé, touchant 77 000 personnes par l'intermédiaire de ce label. Le PNUD a renforcé le système de prise en charge des femmes victimes de violence et la capacité de collecte de données du Ministère de la femme. Le PNUD a favorisé la participation politique de 8 590 femmes candidates par le biais de la plateforme « Connaissez votre candidat » lors des élections de 2020. Engagé à ne laisser personne de côté, le PNUD a renforcé les capacités des organismes publics et des organisations de la société civile, sensibilisé aux inégalités et aux besoins des groupes vulnérables et encouragé leur inclusion dans les politiques publiques. Le PNUD a soutenu la prise en compte systématique du genre dans le plan d'action des contributions déterminées au niveau national et le lancement de la table ronde sur le genre et les changements climatiques, avec l'appui de la Promesse climatique du PNUD.

17. Le Programme pour la mise en place d'institutions gouvernementales efficaces du PNUD a favorisé une gestion transparente et efficace dans plus de 30 institutions publiques. Le PNUD a soutenu la transition numérique dans les secteurs de la justice et de l'éducation, l'élaboration du plan stratégique pour le système judiciaire, ainsi que la formulation et le suivi de politiques en matière de sécurité des citoyens. Conformément à la stratégie de territorialisation du Gouvernement, le PNUD a

renforcé la gestion municipale et la planification du développement et a encouragé la production et la résilience locales.

18. Le programme d'innovation du PNUD, dirigé par l'Acceleration Lab, a donné lieu à des solutions emblématiques, notamment i) la coconstruction d'une politique nationale de l'innovation, ii) le lancement du projet multipartite « Ozama Rescue Platform », qui comprend l'exploitation de l'Interceptor-004 en vue de promouvoir des solutions intégrales en matière de déchets solides et de déchets plastiques, et iii) la cartographie et l'exploration de solutions en matière de déchets au service d'une production et d'une consommation durables.

19. Le PNUD a développé des partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Guatemala, le Costa Rica, Cuba, Haïti, le Honduras et El Salvador, sur la protection sociale, la grossesse des adolescentes, la sécurité des citoyens, le développement transfrontalier, l'inclusion sociale et économique des groupes vulnérables et la localisation des ODD.

20. Plusieurs enseignements tirés des évaluations ont éclairé les stratégies de partenariat et de transition numérique du PNUD : i) les alliances multipartites et multisectorielles, en particulier avec le secteur privé, contribuent à la réalisation des objectifs collectifs et à une amélioration de l'efficacité et de l'efficience⁴ ; ii) la résorption de la fracture numérique en vue de réduire les inégalités nécessite des solutions complètes supplémentaires en matière de qualité, d'infrastructure, de connaissances, d'accessibilité et d'utilisation⁵.

II. Priorités du programme et partenariats

21. La vision globale de ce programme centré sur les personnes est une croissance durable, inclusive et résiliente, soutenue par des institutions transparentes et responsables capables de répondre aux besoins de toute la population et de lui offrir une meilleure qualité de vie. La vision découle des priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable alignées sur le Programme 2030 (populations, prospérité, planète et paix) et sur les piliers de développement de l'END-2030 et du PNPS. Le programme est aligné sur le plan stratégique et le programme régional du PNUD par le biais de l'approche des solutions types. La vision d'un PNUD intelligent face à l'avenir repose sur la transition numérique, l'innovation, la pensée systémique et le financement du développement adapté aux besoins spécifiques des populations et des territoires vulnérables afin de ne laisser personne de côté.

22. Le PNUD est bien placé pour soutenir le pays, en travaillant avec les débiteurs d'obligations et les titulaires de droits grâce à son rôle de leader d'opinion en matière de développement durable, ses capacités analytiques, ses activités de plaidoyer, ses orientations stratégiques et son assistance technique, ainsi que sa solide base opérationnelle. Le PNUD mettra l'accent sur l'efficacité, la responsabilité, l'intégrité et la transparence dans les processus, et mettra en œuvre des stratégies multiniveaux se renforçant mutuellement, notamment des approches par portefeuille, afin d'éliminer les obstacles à un développement résilient, durable et fondé sur les droits et de relever les défis complexes d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche

⁴ Évaluation de la contribution du PNUD à la mise en œuvre de la stratégie en matière d'éducation à distance et de transition numérique de l'éducation du Ministère de l'éducation de la République dominicaine, rapport final, 2021 et Évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, 2022 (projet).

⁵ « Conserving Biodiversity in Coastal Areas Threatened by Rapid Tourism and Physical Infrastructure Development », rapport final, 2021.

supérieure. Le PNUD s'appuiera sur sa capacité à mobiliser l'intelligence collective et à coordonner les différents acteurs et secteurs aux niveaux national et territorial.

23. Le PNUD travaillera avec le secteur public, le secteur privé, le monde universitaire, les acteurs de la société civile et la communauté internationale pour promouvoir des transformations structurelles et innovantes, conformément au programme de réforme du Gouvernement, en vue d'une « normalité nouvelle et améliorée », qui met l'accent sur la durabilité et l'inclusion des groupes vulnérables. Le PNUD accordera la priorité aux communautés frontalières, côtières et montagnardes, aux zones touristiques et agroproductives, aux municipalités urbaines et rurales vulnérables et exposées aux risques, ainsi qu'aux territoires engagés dans la localisation des ODD, conformément aux priorités nationales.

24. Sous la direction stratégique et la coordination du Bureau du Coordonnateur résident, le PNUD élargira ses alliances au sein du système des Nations Unies pour le développement. Cela inclut le travail sur les systèmes de protection sociale avec l'UNICEF et le PAM ; sur les politiques de soins, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes avec le FNUAP et ONU-Femmes ; sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, le tourisme durable et la gestion des risques de catastrophes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; sur l'inclusion des droits des groupes vulnérables, notamment des migrants, avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; sur la transition vers une économie à faibles émissions avec l'OIT et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et sur l'inclusion des groupes vulnérables, le développement durable et l'action climatique avec le soutien des Volontaires des Nations Unies.

25. Le PNUD collaborera avec l'Agence des États-Unis pour le développement international afin de favoriser la sécurité des citoyens, une administration publique transparente et efficace et les droits des LGBTIQ+ ; avec l'Union européenne et les États membres pour la promotion d'un développement vert, inclusif et résilient, et avec les institutions financières internationales pour le renforcement des systèmes de sécurité et de protection sociales, le financement du développement et l'économie verte.

26. Le PNUD incitera le secteur privé à promouvoir une production et une consommation durables, à favoriser les chaînes de valeur inclusives, une économie verte et inclusive et le financement du développement afin d'accélérer la réalisation des ODD. Le PNUD s'associera à des organisations de la société civile dans les domaines de l'inclusion, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des citoyens pour promouvoir une gouvernance efficace. Le PNUD travaillera avec le monde universitaire pour trouver des solutions aux défis complexes que pose le développement.

27. Le PNUD et le Gouvernement étendront la coopération Sud-Sud avec les PEID sur l'économie bleue et verte et la résilience ; avec le Mexique, la Colombie et les pays d'Amérique centrale et du Sud sur la sécurité et la protection sociales, l'innovation et la transition numérique, l'inclusion sociale et économique et les capacités d'évaluation nationales. Le PNUD s'associera aux pays nordiques en matière d'innovation, d'économie circulaire et de transition numérique dans le cadre d'une coopération triangulaire.

28. Le PNUD travaillera sur quatre domaines de coopération interconnectés du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :

Inégalité et inclusion sociale

29. Alignée sur les priorités de l'END-2030 en matière d'opportunités pour tous, d'égalité des sexes, de sécurité et de protection sociales, et de transition numérique, cette réalisation s'attaque à la pauvreté persistante, aux inégalités, à la réalisation des droits et à l'accès aux opportunités insuffisants qui s'expliquent par la faiblesse des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre un développement social fondé sur des données probantes et sur les droits, le manque de données désagrégées, la sensibilisation limitée des groupes vulnérables à leurs droits et devoirs, et l'inefficacité des mécanismes visant une participation sociale inclusive.

30. La **théorie du changement** postule que **si** les politiques publiques sont inclusives, équitables et durables, si les personnes sont habilitées à réaliser des transformations sociales participatives et inclusives, et si les services sociaux sont inclusifs, universels, résilients et tiennent compte de questions de genre, **alors** les capacités des personnes laissées pour compte sont accrues et la pauvreté et les inégalités réduites.

31. En reliant les réalisations 1, 2 et 4, le PNUD travaillera avec les parties prenantes nationales et locales, sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques publiques inclusives, équitables et durables pour la réduction de la pauvreté et la protection sociale, en particulier pour les personnes touchées par le chômage et l'emploi informel. Le PNUD mettra en avant des solutions, des capacités, des données et des outils numériques visant à garantir que les politiques sont fondées sur les droits et que l'accès aux services sociaux est inclusif.

32. En partenariat avec les acteurs publics, y compris les municipalités, la société civile et les parties prenantes du secteur privé, le PNUD développera des solutions innovantes et des mécanismes de participation pour donner aux gens les moyens de promouvoir les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la transformation sociale inclusive.

33. En collaboration avec les institutions de sécurité et de protection sociales, le MEPyD, les Ministères de la santé, du travail et de l'éducation, et l'Institut national de la prise en charge intégrée de la petite enfance (INAIPI), le PNUD encouragera l'accès aux services sociaux, à la sécurité et à la protection sociales universelles et basées sur le cycle de vie afin d'améliorer l'accès des femmes et des groupes vulnérables. Le PNUD établira également un système national de soins et favorisera la résilience aux chocs. Cette démarche s'appuiera notamment sur la cartographie géoréférencée, le pilotage, l'évaluation des politiques de soins et de protection sociale, et la production de données et d'éléments probants pour la prise de décision, le plaidoyer et la communication.

Croissance inclusive et prospérité partagée

34. Parallèlement aux réalisations 1 et 3, cette réalisation s'attaquera à la croissance économique dynamique mais inégale, incapable de profiter à tous les territoires, secteurs et personnes, combinée à une faible productivité, à des marchés du travail non inclusifs et à l'importance du secteur informel, qui sont autant de facteurs perpétuant la pauvreté et les inégalités. Conformément aux priorités de l'END-2030 en faveur d'une économie territorialement et sectoriellement intégrée, innovante, diversifiée, axée sur la qualité et durable sur le plan environnemental et capable de générer des opportunités pour tous, la réalisation s'attèlera à la faible prise en compte des droits et des questions de genre dans les politiques d'emploi et de formation ; à l'autonomisation et à la participation économique limitées des femmes et des groupes vulnérables, à l'insuffisance de l'innovation, de la dématérialisation, de la durabilité

et de l'inclusion du modèle de développement économique, ainsi qu'aux mécanismes de financement non inclusifs et au manque d'instruments pour favoriser une prospérité durable et verte.

35. La **théorie du changement** souligne que **si** les marchés et les politiques sont inclusifs et tiennent compte des questions de genre, si l'importance du secteur informel est réduite, si des fonds pour financer le développement sont disponibles, si le secteur productif, y compris les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, est plus durable, résilient et productif, et si la couverture de la sécurité et de la protection sociales est universelle (réalisation 1) **alors** les personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, ont davantage de possibilités d'obtenir un emploi productif, un travail décent et des moyens de subsistance durables.

36. En partenariat avec les Ministères du travail, de la femme, le MICM et le Conseil national des personnes handicapées (CONADIS), le PNUD s'appuiera sur les labels égalité des sexes et inclusion pour intégrer l'égalité des sexes et l'équité dans les secteurs public et privé afin de supprimer les obstacles à l'inclusion professionnelle des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap et/ou dans la pauvreté. Le PNUD soutiendra le Centre de promotion des exportations et de l'investissement de la République dominicaine (PRODOMINICANA) et le Conseil national de la compétitivité (CNC) pour accroître la compétitivité, promouvoir les exportations et attirer les investissements.

37. En collaboration avec le MEPyD, le MICM, le Ministère des finances, la Direction générale du budget (DIGEPRES), le Conseil national de l'entreprise privée (CONEP) et la Direction des alliances public-privé, le PNUD développera des données et des outils innovants pour augmenter le financement du développement. L'assistance technique et le plaidoyer du PNUD favoriseront l'action de l'ensemble de la société pour accélérer la réalisation des ODD.

38. Le PNUD fournira un soutien technique et opérationnel au Conseil national de la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, au Ministère de la femme et aux entreprises pour améliorer la productivité, la compétitivité, la durabilité et la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, en se concentrant sur les entreprises appartenant à des femmes et sur les secteurs prioritaires tels que le tourisme et l'agro-industrie. Le PNUD renforcera les capacités numériques des entrepreneurs afin d'accroître leur productivité, leur résilience et la pérennité de leurs activités, et lancera des méthodes et des outils novateurs tels que la cartographie des investissements et le programme « In Motion ».

Changements climatiques et durabilité environnementale

39. Conformément à la priorité accordée dans l'END-2030 à une culture de la production et de la consommation durables, cette réalisation complète la réalisation 2 en s'attaquant au fort impact environnemental et aux répercussions socioéconomiques du modèle économique existant et de la matrice énergétique basée sur les énergies fossiles ; à l'insuffisance de l'atténuation, de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques, à la faiblesse de la gestion des risques multidimensionnelle et sensible au genre, et à la vulnérabilité urbaine. Le PNUD ciblera les obstacles créés par les lacunes des capacités institutionnelles pour l'application efficace des cadres normatifs et réglementaires au niveau des secteurs et des territoires, la faiblesse de la perspective du genre, des droits de l'homme et des territoires dans les instruments d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et l'insuffisance des fonds pour la gestion globale des risques, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et la gestion durable des ressources naturelles.

40. La **théorie du changement** postule que **si** l'action climatique est accélérée, que les modèles de production et de consommation sont durables, inclusifs et sensibles au genre, que le capital naturel est protégé et que la résilience aux risques est accrue de manière inclusive et sensible au genre, **alors** les personnes et les institutions gèrent mieux les menaces contre les écosystèmes, les catastrophes et les risques climatiques, contribuant ainsi à un modèle économique inclusif et durable.

41. Le PNUD fournira un soutien technique et opérationnel et des solutions numériques innovantes aux Ministères de l'environnement et de l'agriculture, au Ministère de l'énergie et des mines (MEM), au MEPyD, au Ministère du tourisme (MITUR) et au Conseil national sur les changements climatiques et le mécanisme pour un développement propre (CNCCMDL) afin de favoriser la mise en œuvre et la révision des contributions déterminées au niveau national. En nouant des partenariats avec les communautés locales et les municipalités pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, le PNUD se concentrera sur des solutions aux changements climatiques centrées sur les personnes et augmentera leur capacité d'action en matière de climat et de transition vers un bouquet énergétique dans lequel la part des énergies renouvelables est plus importante.

42. Le PNUD soutiendra la transition vers une économie bleue et verte en renforçant les capacités des institutions clés des secteurs public et privé, comme l'Association nationale de l'hôtellerie et du tourisme de la République dominicaine (ASONAHORES), le CONEP et le Réseau national de soutien aux entreprises pour la protection de l'environnement (ECORED), de manière à favoriser une consommation et une production durables. Le PNUD développera des solutions innovantes tenant compte des questions de genre pour la conservation du capital naturel et de la biodiversité, en apportant un savoir-faire et des données et en mobilisant des financements verts.

43. Le PNUD renforcera les capacités des institutions nationales et locales et des communautés urbaines et rurales à haut risque afin d'accroître leur résilience face aux risques. Le PNUD développera des outils technologiques pour une gestion des risques intégrée et inclusive aux plans national et local, et soutiendra des solutions innovantes de collecte et de gestion des données pour la gestion des risques de catastrophe, l'alerte précoce et le rétablissement, y compris le géoréférencement et la cartographie par satellite.

Droits de l'homme, sécurité des citoyens et institutions

44. La réalisation 4 sous-tend toutes les autres et soutient, avec la réalisation 1, la priorité de l'END-2030 consistant à atteindre un État de droit social et démocratique en ciblant les inefficacités institutionnelles, notamment le manque de responsabilité, de transparence et d'efficacité, la faiblesse de la participation et de la cohésion sociale, les manifestations de violence et les violations des droits de l'homme, et l'accès limité à la justice.

45. La **théorie du changement** stipule que **si** les institutions sont transparentes, responsables, efficaces, sensibles à la dimension de genre et répondent aux besoins des personnes, si les mécanismes de participation sont renforcés et si la sécurité des citoyens et l'accès à la justice sont améliorés, **alors** les personnes jouiront de leur droit à la participation et à la protection dans un État démocratique inclusif, efficace et responsable.

46. Le PNUD s'associera aux institutions de l'État, notamment les Ministères de la présidence (MINPRE), des affaires étrangères et de l'administration publique, le MEPyD, l'Office gouvernemental des technologies de l'information et de la communication (OGTIC), la Direction nationale de l'éthique et les gouvernements

locaux pour une gestion publique transparente, responsable et efficace axée sur les résultats. Le PNUD renforcera l'innovation dans le secteur public et les écosystèmes numériques, y compris les systèmes de gestion de l'information pour une prise de décision fondée sur des éléments probants, tout en favorisant des services publics inclusifs afin d'améliorer l'accès des citoyens aux services et à l'information.

47. Le PNUD soutiendra les mécanismes étatiques pour une gouvernance efficace, participative, inclusive et tenant compte des questions de genre afin d'accélérer la réalisation des ODD, d'améliorer la cohésion sociale et de lutter contre la discrimination. Le PNUD s'associera aux institutions nationales et locales et à la société civile pour soutenir le programme de développement territorial du Gouvernement et mettre en place des mécanismes et des espaces multipartites pour la participation et le leadership des citoyens, et en particulier des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap et/ou dans la pauvreté et l'exclusion.

48. En collaboration avec le pouvoir judiciaire, le Ministère de l'intérieur et de la police (MIP), le Bureau du Procureur général, le Médiateur et les comités municipaux sur le genre et la sécurité, le PNUD développera des solutions innovantes et produira des données visant à améliorer la sécurité des citoyens et à éliminer la violence fondée sur le genre et la discrimination. Le PNUD fournira un soutien technique, opérationnel et stratégique pour éliminer les obstacles à l'accès à la justice et à la participation politique des femmes, des minorités et des groupes vulnérables.

III. Administration du programme et gestion des risques

49. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

50. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

51. Le Ministère des affaires étrangères (MIREX) est l'interlocuteur politique et le gestionnaire de la coopération internationale et le MEPyD est l'agence gouvernementale de coordination technique. Les autorités nationales et infranationales identifiées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sont des partenaires d'exécution.

52. Les garanties dont dispose le programme sont la gestion rigoureuse des risques, conformément à la politique de gestion du risque institutionnel, et une série d'instruments d'alerte précoce, notamment le suivi de la situation et des risques politiques, socioéconomiques et de pandémie, les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilisation.

53. Les principaux risques identifiés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le descriptif de programme de pays comprennent un éventuel changement de gouvernement et/ou de priorités de développement, les flux d'aide extérieure modestes caractéristiques des pays à revenu

intermédiaire de la tranche supérieure, les chocs environnementaux, économiques et épidémiologiques, et les investissements sociaux qui ne sont pas axés sur l'impact. Les stratégies d'atténuation des risques du PNUD sont l'occasion de tester de nouvelles solutions et de combler les lacunes en matière de capacités, de connaissances et de financement tout en ajustant les priorités du programme.

54. Avec les parties prenantes nationales et internationales, le PNUD tirera parti de la coopération Sud-Sud et triangulaire et des partenariats public-privé pour diversifier les sources de financement et innover. Les risques climatiques et environnementaux affectant la dynamique socioéconomique du pays seront traités par des mesures de gouvernance multiacteurs mettant à profit des stratégies et des solutions de prévention, de préparation et de relance testées lors de la pandémie et d'autres catastrophes.

55. L'éventuel manque d'appropriation et la résistance au changement, liée à la faible cohésion sociale, constituent une opportunité de mobiliser les gouvernements et les communautés locales. Pour atténuer les risques programmatiques et opérationnels générés par l'inégalité numérique et l'exclusion des femmes et des groupes vulnérables, et par la faiblesse de l'infrastructure numérique, de la transparence de l'administration et de la connectivité, le programme adoptera une solide stratégie de transition numérique et de renforcement des institutions. Le manque de données de qualité sera corrigé par le renforcement des capacités nationales de production et d'analyse des données.

56. Le PNUD établira un mécanisme de réclamation pour le personnel, les parties prenantes et les bénéficiaires et mettra en œuvre un plan de mobilisation des parties prenantes faisant office de mécanisme d'atténuation des risques sociaux et environnementaux. Les mécanismes d'assurance de la qualité du PNUD garantiront que les voix des plus vulnérables et des exclus sont intégrées dans la mise en œuvre du programme.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

57. La politique et les critères de qualité du PNUD seront appliqués pour suivre et évaluer les interventions du programme de pays. Afin d'assurer l'appropriation nationale des processus et des résultats, de favoriser l'apprentissage et le principe de responsabilité, d'informer les politiques publiques et de renforcer les capacités nationales pour une prise de décision fondée sur des données probantes, le PNUD conduira des examens périodiques des performances et diffusera des rapports annuels en coordination avec le MIREX et le MEPyD, et associera les parties prenantes aux efforts de suivi et d'évaluation, à la génération de données et à l'analyse.

58. Des indicateurs appropriés du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du programme évalueront les progrès accomplis vers la réalisation des résultats en utilisant des sources de données officielles provenant de statistiques et de rapports nationaux et internationaux, de bases de données de projets, d'institutions publiques, d'universités et de la société civile. Des indicateurs ventilés par sexe, âge, zone géographique et autres variables seront collectés et saisis annuellement dans la base de données du programme/projet.

59. Le PNUD utilisera une analyse des questions de genre, le marqueur de genre et des indicateurs tenant compte des questions de genre pour planifier et suivre les investissements et les résultats liés au genre et allouera au moins 3 % du budget-programme aux activités de suivi, d'évaluation et de communication.

60. Les évaluations suivront les plans d'évaluation du Plan-cadre de coopération et des programmes, la politique d'évaluation du PNUD et les directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, en accord avec le Gouvernement. En coordination avec le MEPyD, le PNUD renforcera les capacités nationales de production de données, de suivi et d'évaluation afin de recueillir des données probantes solides.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République dominicaine (2023-2027)

Priorité ou objectif national : pilier 2 – Une société fondée sur les droits et l'égalité des chances

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : l'État intensifie une action globale en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités par le biais d'une approche territoriale, des droits et de l'égalité des sexes multidimensionnelle, ne laissant personne de côté.

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 2) : ne laisser personne de côté, une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humain

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur 1a : Proportion de la population vivant dans la pauvreté monétaire générale et extrême</p> <p>Niveau de référence (2021) :</p> <p><i>Pauvreté monétaire générale</i></p> <p>National : 23,85 % Hommes : 21,80 % Femmes : 25,75 % Population urbaine : 23,70 % Population rurale : 24,70 % Évaluation des besoins nationaux : 33,1 %</p> <p><i>Pauvreté monétaire extrême</i></p> <p>National : 3,06 % Hommes : 3,32 % Femmes : 3,38 % Population urbaine : 2,90 % Population rurale : 3,60 % Évaluation des besoins nationaux : 4,8 %</p> <p>Niveau cible (2025) :</p> <p>Pauvreté monétaire nationale : 18,8 % Extrême pauvreté nationale : 2,0 %</p>	<p>MEPyD Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 1.1 : Renforcement des capacités des parties prenantes à concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques publiques inclusives, équitables et durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1.1.1 : Nombre d'outils innovants développés pour intégrer l'inclusion, l'équité et la durabilité dans les politiques publiques Niveau de référence (2022) : 6 Niveau cible (2027) : 10 Source : PNUD Fréquence : annuelle • Indicateur 1.1.2 : Nombre d'initiatives mises en œuvre pour garantir l'inclusion, l'équité et la durabilité des services publics Niveau de référence (2022) : 4 Niveau cible (2027) : 6 Source : PNUD Fréquence : annuelle • Indicateur 1.1.3 : Nombre de personnes disposant d'un accès à l'informatique et de capacités numériques 	<p>Ministères : MINPRE, MEPyD, Ministères de l'éducation, de la santé, de la femme et du travail Office national statistique (ONE) Cabinet social INAIFI Administrations locales Société civile Secteur privé Organisation des Nations Unies Groupe de la Banque mondiale</p>	<p>Ressources ordinaires 215 000</p> <p>Autres ressources 69 844 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Réalisation 2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, indicateur 2</p> <p>Proportion de la population couverte par au moins une prestation sociale, ventilée par sexe</p> <p>Niveau de référence (2021) : 43,9 % Niveau cible (2027) : 50 %</p>	<p>Administrateur des aides sociales Fréquence : annuelle</p>	<p>Niveau de référence (2022) : 1 400 000 Niveau cible (2027) : 1 900 000 Source : PNUD, Ministère de l'éducation, Ministère du travail Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 1.2 : Groupes vulnérables équipés de solutions participatives et inclusives pour l'autonomisation, la promotion des droits de l'homme et les transformations sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1.2.1 : Nombre de mécanismes mis en place pour garantir une approche fondée sur les droits de l'homme dans l'accès aux services Niveau de référence (2022) : 4 Niveau cible (2027) : 10 Source : PNUD Fréquence : annuelle • Indicateur 1.2.2 : Nombre de mesures développées pour l'autonomisation des personnes et la mobilisation des organisations locales et des groupes de volontaires pour la transformation sociale Niveau de référence (2022) : 8 Niveau cible (2027) : 10 Source : PNUD Fréquence : annuelle • Indicateur 1.2.3 : Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'espaces d'autonomisation en matière de droits de l'homme Niveau de référence (2022) : total : 500 Niveau cible (2027) : total : 800 Hommes : 300 Femmes : 500 Source : PNUD Fréquence : annuelle 		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Produit 1.3 : Renforcement du système de sécurité et de protection sociales pour promouvoir l'égalité des sexes, l'inclusion, l'universalité et la résilience.</p>				
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1.3.1 : Nombre d'initiatives élargissant l'accès des femmes et des groupes vulnérables aux systèmes de protection sociale 				
Niveau de référence (2022) : 4				
Niveau cible (2027) : 8				
Source : PNUD				
Fréquence : annuelle				
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 1.3.2 : Nombre d'initiatives pour la mise en œuvre et l'expansion d'un système national de soins 				
Niveau de référence (2022) : 0				
Niveau cible (2027) : 4				
Source : PNUD				
Fréquence : annuelle				

Priorité ou objectif national : pilier 2 – Une société fondée sur les droits et l'égalité des chances ; pilier 3 – Une économie intégrée au niveau territorial et sectoriel, innovante, diversifiée, plurielle, axée sur la qualité et durable sur le plan environnemental

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : la population, en particulier les femmes, les jeunes et les autres groupes en situation de vulnérabilité, a davantage accès à des opportunités inclusives d'emploi productif, de travail décent et de moyens de subsistance durables et résilients, dans un contexte de transformation économique et de transition numérique favorisant une plus grande productivité, compétitivité et innovation, sans laisser aucun territoire de côté.

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 1) : accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique

Niveaux 1, 4 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources : Taux de croissance annuel du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (%)	MEPyD	Produit 2.1 : Renforcement des institutions publiques et privées liées à l'emploi pour intégrer le genre et l'inclusion.	Ministères des finances, de la femme et du travail	Ressources ordinaires 214 000
Niveau de référence (2019) : 2,31 %		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 2.1.1 : Nombre d'institutions publiques et privées ayant obtenu le label d'égalité des sexes et d'inclusion 	MEPyD	Autres ressources
Niveau cible (2027) : 3,55 %		Niveau de référence (2022) : 215	MICM	23 437 000
Indicateur3b : Taux de chômage, ventilé par sexe et âge	Banque centrale de la République dominicaine MEPyD Portail des ODD	Niveau cible (2027) : 415	OGTIC	
		Source : PNUD	CONEP	
		Fréquence : annuelle	Association des industries de la République dominicaine	
			Centre de promotion des exportations et de l'investissement de la République dominicaine	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Niveau de référence (2020) : Femmes : 8,7 %, hommes : 3,9 % 15 à 24 ans : 14 % 25 ans et plus : 4 % Niveau cible (2027) : à déterminer</p>	Fréquence : annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 2.1.2 : Nombre de mesures visant à rendre visibles les obstacles structurels et culturels à l'inclusion professionnelle des femmes et des groupes vulnérables, et à les éliminer Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2027) : 5 Source des données : PNUD, Ministère du travail Fréquence : annuelle Produit 2.2 : Les institutions publiques et privées accroissent les investissements et les financements pour les ODD. • Indicateur 2.2.1 : Nombre de mécanismes développés pour l'investissement public/privé et le financement des ODD Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2027) : 3 Source : PNUD Fréquence : annuelle Résultat 2.3 : Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises sont dotées de politiques et d'outils permettant d'accroître la productivité, la compétitivité, la durabilité et la résilience. • Indicateur 2.3.1 : Nombre de mesures favorisant la productivité, la compétitivité, la résilience, la durabilité et la prise en compte de la dimension de genre des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les secteurs économiques prioritaires Niveau de référence (2022) : 8 Niveau cible (2027) : 10 Source : PNUD Fréquence : annuelle 	<p>DIGEPRES PRODOMINICANA CNC Secteur public et secteur privé Banques privées Organisation des Nations Unies</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 2.3.2 : Nombre d'hommes et de femmes possédant des compétences numériques renforcées pour une compétitivité durable Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 3 000 Hommes : 1 800 Femmes : 1 200 Source : PNUD Fréquence : annuelle		
Priorité ou objectif national : pilier 4 – Une société dotée d'une culture de consommation et de production durables				
Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : les personnes, les communautés, les institutions nationales et locales et les secteurs stratégiques gèrent les risques de catastrophes selon une approche multidimensionnelle, font face aux défis des changements climatiques et promeuvent la gestion durable des écosystèmes et des établissements humains urbains et ruraux, dans un environnement résilient et inclusif, dans le respect de l'égalité des sexes et du principe de responsabilité à l'égard de la planète et des générations futures.				
Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 3) : renforcer la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique				
Indicateur 4d : Émissions annuelles totales de GES Niveau de référence (2015) : 34 486,03 CO ₂ éq Niveau cible (2025) : 32 634,80 CO ₂ éq	Inventaire national des émissions de gaz à effet de serre Rapport biennal au titre de la transparence	Résultat 3.1 : Les institutions publiques sont renforcées par de nouveaux mécanismes visant à accélérer l'action climatique.	Ministère de l'environnement Ministère de l'agriculture MEPyD MEM MITUR ASONAHORES CONEP ECORED CNCCMDL Comité national d'urgence Municipalités Société civile Secteur privé Organisation des Nations Unies	Ressources ordinaires 215 000 Autres ressources 41 019 000
Indicateur 4e : Surface des zones forestières, en pourcentage de la superficie totale Niveau de référence (2021) : Zone forestière incluant les plantations de cacao et de café 42,8 % Hors plantation de cacao et de café 37,7 % Niveau cible (2025) : 44 %, plantations de cacao et de café incluses (PPSP 2021-2024)	Inventaire forestier national	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 3.1.1 : Nombre de solutions numériques et d'instruments inclusifs et tenant compte des questions de genre pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national Niveau de référence (2021) : 3 Niveau cible (2027) : 8 Source : PNUD Fréquence : annuelle		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 3.1.2 : Nombre d'hommes et de femmes qui bénéficient de solutions d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation des effets de ces changements Niveau de référence (2021) : hommes : 1 923, femmes : 1 318		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Niveau cible (2027) : hommes : 4 723, femmes : 3 318 Source : PNUD Fréquence : annuelle</p>		
		<p>Résultat 3.2 : Les secteurs public et privé disposent de solutions pour protéger le capital naturel afin d'assurer la transition vers une économie verte et bleue.</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 3.2.1 : Tonnes (t) de substances réglementées par le Protocole de Montréal Niveau de référence (2019) : 2 606,72 t Niveau de référence (2027) : 2 251,6078 t Source : Plan HPMP III ; proposition stratégique de Kigali Fréquence : annuelle 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 3.2.2 : Nombre d'initiatives développées pour renforcer les capacités des parties prenantes en matière de production et de consommation responsables Niveau de référence (2021) : 6 Niveau cible (2027) : 10 Source : PNUD Fréquence : annuelle 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 3.2.3 : Nombre d'hectares (ha) gérés selon des pratiques de production durable Niveau de référence (2021) : 6 470 ha Niveau cible (2027) : 14 470 ha Source : PNUD Fréquence : annuelle 		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 3.2.4 : Nombre d’initiatives tenant compte des questions de genre et contribuant à la conservation du capital naturel et de la biodiversité Niveau de référence (2021) : 25 Niveau cible (2027) : 45 Source : PNUD Fréquence : annuelle <p>Produit 3.3 : Les capacités des institutions publiques et privées à gérer les risques et les crises/chocs de manière globale et inclusive sont renforcées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 3.3.1 : Nombre d’outils contribuant à une gestion des risques et à une préparation à la reprise tenant compte des questions de genre au niveau national ou local Niveau de référence (2020) : 12 Niveau cible (2027) : 17 Source : PNUD Fréquence : annuelle • Indicateur 3.3.2 : Nombre d’initiatives participatives tenant compte des questions de genre visant à accroître la résilience locale face aux risques climatiques et aux risques de catastrophe Niveau de référence (2019) : 1 Niveau cible (2027) : 3 Source : PNUD Fréquence : annuelle 		

Stratégie nationale de développement : pilier 1 – Un État de droit social et démocratique

Réalisation 6 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : l'État renforce la gouvernance démocratique et la participation des citoyens, favorise une gestion publique efficace et transparente, améliore l'égalité d'accès à la justice et lutte contre la corruption et le crime organisé sur l'ensemble du territoire.

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 1) : accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur 6a : Indice de force institutionnelle (ISI) (valeurs de 1 à 100, plus le chiffre est élevé, plus la force institutionnelle est grande) Niveau de référence (2019) : 50,1 Niveau cible (2025) : 56,4</p> <p>Indicateur 6d : Pourcentage de Dominicains participant aux élections générales : a) Niveaux présidentiel, sénatorial et provincial b) Niveau municipal Niveau de référence : a) 55,29 % b) 49,14 % Niveau cible (2027) : a) 70 % b) Au moins 55 %.</p> <p>Indicateur 6c : Pourcentage de femmes élues à des postes publics (niveau 2, réalisation 1, indicateur 4 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) : Niveau de référence (2021) : a) Maires (12,03 %) b) Conseillers municipaux (30,24 %) c) Sénateurs (12,50 %) d) Députés nationaux (24,72 %) e) Députés territoriaux (0 %)</p>	<p>Forum économique mondial Fréquence : annuelle</p> <p>Commission électorale centrale (JCE) Fréquence : annuelle</p> <p>JCE (a, b, c, d), Parlement centraméricain (PARLACEN) Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 4.1 : Renforcement du système d'administration publique pour une gestion transparente, responsable et efficace.</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur 4.1.1 : Nombre d'institutions disposant de systèmes de gestion de l'information favorisant la transparence et la prise de décision fondée sur des données probantes Niveau de référence (2021) : 10 Niveau cible (2027) : 20 Source : PNUD Fréquence : annuelle Indicateur 4.1.2 : Nombre de services publics numériques inclusifs facilitant l'accès des citoyens Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2027) : 10 Source : PNUD Fréquence : annuelle <p>Produit 4.2 : Amélioration des mécanismes institutionnels favorisant une gouvernance efficace, participative, inclusive et sensible au genre afin d'accélérer la réalisation des ODD.</p> <ul style="list-style-type: none"> Indicateur 4.2.1 : Nombre de mesures facilitant la planification du développement territorial pour les ODD Niveau de référence (2021) : 3 Niveau cible (2027) : 5 Source : PNUD Fréquence annuelle 	<p>Ministères des finances, de l'éducation, de la femme, du travail et de la police Administrations locales Parlement National Accountability Office Conseil national des migrations Conseil national de l'enfance et de l'adolescence CONADIS Conseil national des personnes âgées Partis politiques Société civile Secteur privé Organisation des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires 214 000</p> <p>Autres ressources 29 842 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
f) Députés au Parlement centraméricain (PARLACEN) (20 %)		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.2.2 : Nombre de mécanismes multipartites favorisant la participation des citoyens pour une gouvernance inclusive Niveau de référence (2022) : 13 Niveau cible (2027) : 18 Source : PNUD Fréquence : annuelle 		
Niveau cible (2025) :				
a) Maires (41,50 %)				
b) Conseillers municipaux (41,50 %)				
c) Sénateurs (41,50 %)				
d) Députés nationaux (41,50 %)				
e) Députés territoriaux (à déterminer)				
f) Députés au Parlement centraméricain (PARLACEN) (à déterminer)		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.2.3 : Nombre de personnes, en particulier de femmes et de membres des groupes vulnérables (LGBTIQ+, migrants, jeunes, etc.), bénéficiant d'espaces de participation et de leadership Niveau de référence (2022) : 11 412 Niveau cible (2022) : 15 000 Source : PNUD Fréquence : annuelle 		
		<p>Produit 4.3 : Le secteur public dispose de solutions innovantes pour améliorer l'état de droit, la participation politique, la justice et la sécurité des citoyens.</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.3.1 : Nombre d'initiatives visant à supprimer les obstacles barrant l'accès des femmes et des groupes vulnérables à la justice et à la participation politique Niveau de référence (2022) : 5 Niveau cible (2027) : 10 Source : PNUD Fréquence : annuelle 		
		<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.3.2 : Nombre d'outils destinés à améliorer la sécurité des citoyens et à éliminer les violences fondées sur le genre et la discrimination à l'égard des groupes vulnérables 		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
		Niveau de référence (2021) : 3 Niveau cible (2027) : 6 Source : PNUD Fréquence : annuelle		